

À AMENER
LE PREMIER JOUR
DU CAMP

LA FICHE MÉDICALE



Coller ici la vignette de votre enfant
fournie par la mutuelle
La carte d'identité n'est pas suffisante

Informations relatives à la fiche médicale : ce questionnaire doit être complété avec précision par vous-même ou par votre médecin traitant. Il est nécessaire de nous fournir tous ces renseignements sans exception, ils nous permettront de nous adapter aux besoins de votre enfant durant les activités et de prévenir les problèmes qui pourraient survenir durant celles-ci. Dans le cas où nous devrions consulter un médecin pour un incident ou une maladie, ces informations seront nécessaires à la bonne prise en charge de votre enfant. **Ces informations sont confidentielles.**

Nom de l'enfant : **Date de naissance :** / /

Prénom de l'enfant : **Groupe sanguin :** **Poids :**

L'enfant est-il atteint de :

Diabète

Asthme

Epilepsie

Somnambulisme

Affections cardiaques

Affections cutanées

Rhumatisme

Handicap moteur

Handicap mental

Incontinence

Problème psychologique

Pour les affections retenues, merci d'indiquer comment réagir/quelles sont les précautions à prendre :

L'enfant est-il en règle de vaccination contre le tétanos ? Date du dernier rappel : / /

Est-il allergique à certains médicaments, matières ou aliments ?

Suit-il un régime alimentaire particulier ?

Maladies ou opérations antérieures :

L'enfant présente-t-il des restrictions de participation à des centres de vacances, aux activités sportives, aux baignades ou aux jeux adaptés à son âge ?

Médecin traitant

Nom :

Téléphone :

Personne de contact 1

Nom :

Téléphone :

Personne de contact 2

Nom :

Téléphone :

Si votre enfant doit prendre des médicaments ou d'autres produits pendant l'activité, nous devons avoir l'autorisation de le(s) lui administrer. Dès lors, merci de nous fournir une copie de l'ordonnance d'autorisation faite et signée par le médecin traitant de l'enfant (agrafée à la fiche médicale) OU de compléter la suite de la fiche médicale, qui fera office d'autorisation parentale.

Je soussigné (nom et prénom) père - mère - tuteur répondant (biffer les mentions inutiles), autorise les animateurs de Jeunes et Nature à utiliser du désinfectant, du paracétamol, de la biafine et un kit de premiers soins en cas de petit bobo (brûlure superficielle, coupure, écorchure, mi-graine) et autorise les animateurs de Jeunes et Nature à donner à l'enfant le(s) médicament(s) suivant(s) :

Nom complet du produit

Dosage

Fréquence

Durée du traitement

Remarques :

Date : / /

Signature :

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CAMPS

Avant de participer aux activités organisées par Jeunes et Nature ASBL, il est nécessaire que vous et votre enfant preniez connaissance et acceptiez le règlement d'ordre intérieur repris ci-dessous.

Art. 1 Contrat de confiance

Jeunes et Nature est une association à taille humaine et à ambiance familiale, elle vise à accompagner les jeunes de 5 jusqu'à 30 ans dans une formation progressive à la nature mais aussi à l'encadrement d'autres jeunes. Pour atteindre cet objectif, la relation entre les parents, les enfants et les animateurs doit être basée sur la confiance.

Les animateurs sont de jeunes volontaires non rémunérés, ils sont en formation continue et au cours de celle-ci, ils ont le « droit à l'erreur », élément indispensable à l'apprentissage. Bien entendu, nous restons ouverts aux critiques constructives. Celles-ci pourront être adressées aux coordinateurs des camps/activités.

Lors de celles-ci, les parents confient leurs enfants à des équipes d'animateurs en comprenant que leurs décisions en termes d'encadrement, de discipline, de choix éducatifs ou philosophiques pourraient différer des leurs. Ces décisions sont prises avec bienveillance, pensées pour le bien du groupe dans son ensemble et ont pour objectif de favoriser la vie en communauté. Ce sont des valeurs centrales de notre organisation.

Art. 2 Responsabilités

Jeunes et Nature et ses organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de toute initiative personnelle du participant qui lui causerait préjudice. Tout matériel apporté au camp est sous la responsabilité de l'enfant en cas de casse ou de perte.

Art. 3 Assurances

Jeunes et Nature s'engage à couvrir les participants par une police d'assurance "Responsabilité civile" et "Accidents corporels" durant toute la durée du séjour.

Art. 4 Respect

Durant une activité Jeunes et Nature, les participants sont placés sous l'autorité bienveillante des animateurs et sont tenus de respecter leurs consignes, ces conditions de participations et le règlement propre aux bâtiments occupés durant le séjour. Cela entraîne l'obligation de participer aux différentes animations organisées, aux tâches permettant le bon déroulement du camp et de respecter les différents horaires mis en place, sauf pour motif valable tel un avis médical par exemple.

Art. 5 Renvois

Afin que les activités se déroulent dans un cadre respectueux et sécurisé pour tous, Jeunes et Nature et ses animateurs se réservent le droit de renvoyer à son domicile tout participant qui, par ses propos ou par son

attitude, contreviendrait aux règles usuelles de la morale et des bonnes mœurs, mettrait en danger lui-même ou autrui, refuserait d'appliquer ces conditions de

participations ou ne serait pas arrivé avec le matériel obligatoire nécessaire au camp. Des comportements problématiques récurrents entre les activités pourront conduire à un renvoi définitif de Jeunes et Nature.

Art. 6 Vélos

Pour les camps à vélo, Jeunes et Nature se réserve le droit de refuser l'accès à tout participant qui n'arriverait pas avec un vélo en bon état de marche et conforme aux prescriptions du code de la route. Par ailleurs, le port du casque et de la chasuble est obligatoire.

Art. 7 Remboursements

En cas de désistement sans motif valable, d'un refus d'accès à cause d'un vélo en mauvais état, d'une arrivée tardive/départ prématuré ou d'un renvoi, vous ne pourrez prétendre à un remboursement partiel ou total. Dans le cas d'un désistement avec motif valable, imprévu et prouvé, le montant versé partiel ou total pourra vous être remboursé, diminué de frais administratifs à hauteur de 30€ pour un camp et 10€ pour un WE. Toute arrivée tardive ou départ anticipé à un camp nécessite l'autorisation du coordinateur du camp, et ce préalablement à l'inscription.

Art. 8 Interdits

Il est interdit de posséder et de consommer des boissons alcoolisées, du tabac, des cigarettes électroniques ou des stupéfiants durant les camps. Il est interdit d'apporter des couteaux pour les activités de 5 à 12 ans.

Art. 9 Technologies

Les appareils électroniques tels que GSM, smartphones, tablettes, consoles portables et appareils de diffusion sonore ne sont pas autorisés lors des activités. Dans le cas où cette interdiction ne serait pas respectée, ces appareils seront confisqués et rendus à la fin du séjour.

Art. 10 Aliments

Apporter des boissons et aliments sera toléré si les quantités ne sont pas excessives et si leur consommation ne perturbe pas les activités. Dans le cas contraire, les animateurs pourraient les confisquer et les partager lors de la boum. Les colis de nourriture envoyés par la poste ne sont pas tolérés.

Nom et prénom du participant :

.....

Signature du participant :

Signature d'un parent :

Date :/...../.....

DROIT À L'IMAGE

Si des photos sur lesquelles le participant figure sont prises dans le cadre d'une activité, elles pourront être utilisées par Jeunes et Nature ASBL ainsi que par Natagora ASBL, notre partenaire. Les photos pourront être publiées dans les publications, les pages et groupes Facebook, ainsi que les sites internet de Jeunes et Nature et Natagora. En aucun cas, l'association ne cédera les photos à des tiers autres que Natagora.

Nom et prénom du participant :

.....

Signature du participant :

Signature d'un parent :

Date :/...../.....